



**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2026**

12 mars 2026

Au Château de Prangins, avenue du Général Guiguer 3, à Prangins.

Présents : 25 sociétaires, dont 1 collectif pour un total de 27 voix

Excusés : 21 sociétaires

Ordre du jour :

1. Le mot du Président
2. Approbation du PV de l'Assemblée générale ordinaire 2025
3. Approbation du rapport d'activités 2025
4. Proposition et acceptation des nouveaux membres
(les nouveaux membres présents auront 1 minute pour se présenter à l'assemblée)
5. Présentation des comptes 2025 et présentation du rapport des réviseurs
6. Décharge de l'exercice 2025 au Comité et aux réviseurs
7. Election des membres du Comité, de la Présidente, des Vice-Présidents et du Trésorier
8. Election des réviseurs aux comptes
9. Présentation et approbation du budget 2026
10. Divers

PV : Anne-Sophie Juillard, secrétaire de l'Arfor

La séance est ouverte à 18h40 par F. Aubert, Président.

F. Aubert souhaite la bienvenue et explique le déroulement de la séance et le mode de fonctionnement concernant les votes notamment pour les membres collectifs.

Pour assurer une compilation correcte des votes sur les points à l'ordre du jour, deux scrutateurs sont nommés : F. Stalla et A. Benson.

L'ordre du jour tel que proposé est approuvé par l'ensemble de l'assemblée.



1. Le mot du Président :

F. Aubert indique que l'ARFOR sort d'une année particulière, marquée par le départ de nombreux membres. Face à cette situation, d'importants efforts ont été déployés, notamment pour repenser en profondeur la communication de l'ARFOR. Ce travail est présenté plus en détail dans le rapport d'activité disponible sur le site internet.

Ces actions ont porté leurs fruits : nous avons réussi à enrayer la baisse régulière du nombre de membres. Pour 2025, la situation est globalement stabilisée, et les perspectives pour 2026 sont encourageantes, avec l'arrivée de nouveaux membres.

La fidélisation des membres actuels reste une priorité. Dans cette optique, l'ARFOR a proposé un programme riche et varié, comprenant de nombreuses activités. Cette dynamique se poursuivra, notamment avec la mise en place d'un programme de pleine conscience prévu en septembre.

Le sondage réalisé a par ailleurs révélé que l'offre d'activités répond pleinement aux attentes des membres.

Parallèlement, l'ARFOR a entamé les préparatifs de l'AGORA, qui se tiendra le 19 Mars. Des moyens importants ont été engagés, bien plus qu'il y a deux ans.

Par ailleurs, le FFA M1 est désormais en place et ouvert : il a débuté avant-hier chez Invia.

Aujourd'hui, 25 personnes contribuent au fonctionnement de l'ARFOR, entre collaborateurs rémunérés et bénévoles. Nous sommes toutefois toujours à la recherche de nouveaux engagements pour renforcer notre équipe.

2. Approbation du PV de l'Assemblée générale ordinaire 2025 :

Le PV est disponible sur le site internet de l'Arfor sous l'onglet association. Personne n'en demande la lecture.

Par votation le PV est approuvé par 24 voix pour 3 abstentions.

3. Approbation du rapport d'activités 2025

F. Aubert indique que le rapport d'activités complet peut être consulté sur le site internet de l'Arfor sous l'onglet association.

F. Aubert soumet l'approbation du rapport d'activités 2025 au vote.

Par votation le rapport d'activités 2025 est approuvé par 25 voix pour 2 abstentions

4. Proposition et acceptation des nouveaux membres

F. Aubert indique qu'au cours de l'année 2025 il y a eu l'adhésion de 11 nouveaux membres, dont 7 validés à l'AG 2025, la démission de 18 membres et la radiation d'un membre pour non-paiement de sa cotisation.



Les nouveaux membres participants à l'assemblée se présentent en quelques mots.

F. Aubert projette la liste des nouveaux membres pour que l'assemblée en prenne connaissance pour validation.

Par votation, l'adhésion des nouveaux membres est approuvée à l'unanimité.

5. Présentation des comptes 2025 et présentation du rapport des réviseurs :

F. Aubert présente et commente les comptes 2025, comprenant le bilan ainsi que le compte d'exploitation comparatif 2024–2025. Ceux-ci font apparaître une perte de CHF 24'880, supérieure au déficit budgété de CHF 17'550. Ce résultat reste toutefois à relativiser, puisqu'il correspond globalement au bénéfice enregistré l'année précédente, lié à un produit extraordinaire issu de la dissolution de la FSFE.

F. Stella demande des précisions concernant les coûts de diffusion de la revue Transfert et estime qu'il serait préférable, selon lui, de renoncer à son impression. F. Aubert précise que la suppression de la version papier permettrait certes de réduire les coûts, mais uniquement de manière marginale.

B. Neyroud souligne que la revue est également envoyée à des non-membres et que le format papier conserve toute son utilité. Il rappelle par ailleurs que les membres ont la possibilité de renoncer à la version imprimée s'ils le souhaitent.

Il indique également que, du point de vue des coûts, deux éléments sont à souligner : d'une part, la perte temporaire de revenus publicitaires, et d'autre part, les frais liés au rédacteur en chef ayant produit plusieurs articles. Il précise également avoir besoin de la contribution des membres pour la rédaction de contenus.

F. Aubert ajoute enfin que les membres peuvent demander à recevoir plusieurs exemplaires de la revue Transfert s'ils sont en mesure de les distribuer.

P. Debray demande les raisons de l'augmentation des coûts liés aux frais de secrétariat et aux honoraires financiers. F. Aubert explique que cette hausse s'explique notamment par la nécessité de revoir l'ensemble des processus afin de se conformer aux exigences de la norme EduQua.

F. Aubert présente ensuite le bilan, dont le total de l'actif s'élève à CHF 257'234, montant correspondant au total du passif.

Les membres prennent connaissance du rapport des réviseurs, lequel confirme que la gestion financière a été réalisée dans les règles de l'art. Le bilan et le compte d'exploitation sont en concordance, la comptabilité est en ordre et respecte les exigences légales.

Par votation, les comptes de l'année 2025 et le rapport des réviseurs sont approuvés à l'unanimité.

6. Décharge de l'exercice 2025 au Comité et aux réviseurs

La décharge du Comité est approuvée à l'unanimité.



La décharge des réviseurs est également approuvée à l'unanimité.

7. Election des membres du Comité, de la Présidente, des Vice-Présidents et du Trésorier :

Les nouveaux membres du Comité H. Khadija, S. Dzodan et T. Rossier se présentent

Les membres du Comité sont :

- Manila Marra – Présidente
- Gabriela Leone – Vice-présidente
- Blaise Neyroud : Vice-président
- Thierry Rossier – Trésorier
- Hemma Khadija – Membre du Comité
- Cynthia Bovy : Membre du comité
- Svetlana Dzodan - Membre du comité

Par votation, l'ensemble du Comité est approuvé à l'unanimité.

P. Debray demande quels sont les membres du Comité sortant : F. Aubert indique qu'il s'agit du trésorier, J. Oumarou, ainsi qu'un membre du Comité, E. Mladinic.

8. Élection des réviseurs aux comptes :

G. Fontaine a été élue l'année dernière pour deux ans, donc la période 2025-2027.

Notre réviseur suppléante, M-P Vullyamoz-Tursini, a aussi été élue l'année dernière pour deux ans, donc la période 2025-2027

F. Stalla a aimablement accepté de se présenter en tant que nouveau réviseur.

Par votation, l'élection de F. Stalla en tant que réviseur est approuvée à l'unanimité.

9. Présentation et approbation du budget 2026 :

M. Marra présente la vision stratégique de l'ARFOR pour 2026, fondée sur une feuille de route définie par le Comité lors d'une journée au vert consacrée à l'avenir de l'association.

Elle indique que le thème de la transformation accompagnera l'ARFOR tout au long de l'année 2026, voire jusqu'en 2027, avec notamment la mise en place d'ateliers autour de cette thématique.

Dans cette dynamique, plusieurs axes stratégiques se dégagent :

- Communauté : placer les membres au cœur de l'action associative
- Rayonnement (partenariats et visibilité) : renforcer l'influence et les alliances stratégiques
- Digital (efficacité et connexion) : optimiser les outils pour une meilleure collaboration
- Innovation (prestations de demain) : anticiper les besoins et concevoir les services du futur



M. Marra évoque la création d'un collège de membres engagés, visant à réunir les personnes qui souhaitent s'impliquer activement dans l'ARFOR.

F. Stalla souhaite savoir si des améliorations sont prévues pour le site internet et si la page LinkedIn sera alimentée de manière régulière. M. Marra répond positivement et B. Neyroud précise que la diffusion des publications sur la page publique repose également sur l'implication des membres.

T. Rossier présente le budget 2026 :

Il se montre confiant quant à une possible augmentation du montant des cotisations.

Concernant les formations et ateliers, l'objectif est d'accroître les revenus générés par ces activités.

L'AGORA constituera cette année une source importante de financement, même si l'on prévoit une légère perte d'environ CHF 5'000.

Pas de changements en matière de sponsoring ou de publicité.

Du côté des charges, les frais liés aux formateurs augmentent en parallèle des revenus générés par les formations.

Pour la revue Transfert, les mêmes chiffres ont été repris.

Les honoraires ADUNA étant jugés trop élevés, ils devront être réduits. Il réfléchira avec le Comité à des alternatives permettant de limiter certaines heures.

Les frais de port pourraient notamment être diminués, notamment en envoyant les factures de cotisation par voie électronique.

Les frais liés au Comité n'ont pas été modifiés.

Concernant Internet, la licence de mise à jour représente un coût élevé et mérite d'être réévaluée.

Au final, une légère perte d'environ CHF 5'000 est à prévoir, ce qui reste raisonnable.

F. Stella s'interroge sur la différence des coûts liés au site internet : CHF 12'971 en 2025 contre CHF 10'000 prévus pour 2026. T. Rossier précise que certains frais sont déjà engagés et que, si le site devait être refait, il faudrait puiser dans la fortune de l'association.

C. Fraefel souligne que si chaque membre amène un nouveau membre, le montant des cotisations dépasserait largement les CHF 70'000.

T. Rossier se montre optimiste quant à cette perspective d'augmentation des revenus.

N. Liardon soulève la question de la fortune de l'association, qui s'élève à un peu plus de CHF 150'000. Selon lui, le budget doit être un outil au service des objectifs de l'association. Il ne s'agit pas de maximiser la fortune ni de maintenir systématiquement des comptes équilibrés, tant que les projets financés contribuent à la mission de l'ARFOR. La véritable question est plutôt : où investir argent et énergie pour favoriser le développement de l'association ?

T. Rossier précise que ces points feront l'objet de discussions au sein du Comité.



B. Neyroud souligne que lors de la journée au vert, le développement concret de la stratégie n'a pas été abordé. Il précise que le Comité réfléchira aux investissements judicieux à réaliser. Il propose également que, si des changements ou des investissements surviennent en cours d'année, une assemblée extraordinaire puisse être organisée afin de permettre une votation par mail.

M. Marra indique que, selon la nature des nouveaux investissements, il sera effectivement possible de convoquer une assemblée extraordinaire.

M. Marra soumet le budget 2026 au vote.

Le budget présenté est approuvé par 24 voix, 2 abstentions et 1 contre.

E. Porcher propose que le Comité tienne les membres informés de l'évolution du nombre de membres. M. Marra précise que l'objectif est d'augmenter le nombre de membres et confirme qu'il est effectivement possible de fournir davantage de clarté à ce sujet.

11. Divers

Pas de divers.

Remerciements à F. Aubert pour ses six années de présidence à l'ARFOR.

F. Aubert exprime sa gratitude envers chacun pour la confiance qui lui a été accordée tout au long de son mandat.

M. Marra clôture la séance à 20h25

Pour le Comité

François Aubert
Ancien Président

Manila Marra
Nouvelle Présidente